

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 octobre 2015

PLFSS POUR 2016 - (N° 3106)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS121

présenté par
Mme Fraysse

ARTICLE 8

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer la hausse d'abattement de la contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S). Cette mesure représente un manque à gagner d'1 milliard d'euros pour la Sécurité sociale. Elle réduit les recettes de la Sécurité sociale sans qu'il soit démontré un impact positif sur l'emploi.